Docusign Envelope ID: 7F537C31-0373-880A-8206-D47DFBA87089

FRANFINANCE
Société Anonyme au capital de 202.911.984 euros
Siège social : Tour Granite, 17 cours Valmy, CS 50318, 92800 Puteaux
719 807 406 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-six mai,
A 9 heures,

…/…

PREMIÈRE RÉSOLUTION
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôt à…….. 65 825 703,88 €

Augmenté du report à nouveau créditeur de……... 245 708, 97 €

Le montant à répartir est de……... 66 071 412, 85 €

L'Assemblée Générale déclare, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 prennent en charge une somme de 337 802,95 €, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39,4 du même Code. L'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 87 254,50 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide de répartir le montant de 66 071 412,85 € (comprenant un bénéfice de 65 825 703,88 €) comme suit :

Docusign Envelope ID: 7F537C31-0373-880A-8206-D47DFBA87089

Affectation à la réserve légale……	3 291 285,19 €
Distribution d'un dividende de 4,90 € par action, soit pour 12 681 999 actions……	62 141 795,10 €
Report à nouveau d'un montant de……..	638 332,56 €

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

…/…

ONXIÈME RÉSOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

…/…

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

De convention expresse valant convention sur la preuve et conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 alinéa 4 du Code civil, le signataire convient de signer électroniquement, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS », le présent extrait du procès-verbal par le biais du service DocuSign (www.docusign.com). En conséquence, le signataire reconnaît à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent extrait du procès-verbal par le service DocuSign (www.docusign.com).

Signé par :
FA3F512D6FDA489...

Le Directeur Général,
M. Olivier DELAPORTE

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Franfinance

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Franfinance
Tour Granite, 17 cours Valmy 92800 PUTEAUX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Franfinance

Tour Granite, 17 cours Valmy 92800 PUTEAUX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Franfinance,

Opinion

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Franfinance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe " I. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES " au sein de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 avril 2026	Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2026
KPMG SA	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Nicolas De Luze	Amel Hardy Ben B Mathieu Gicquel
Nicolas DE LUZE	Amel HARDY-BEN BDIRA / Mathieu GICQUEL
Associé	Associée / Directeur

FRANFINANCE

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2025

SOMMAIRE

	PAGE
BILAN ACTIF	1
BILAN PASSIF	2
HORS BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
REGLES ET METHODES COMPTABLES	5 à 12
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU BILAN	13 à 27
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU HORS BILAN	28 à 29
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU COMPTE DE RESULTAT	30 à 37
EMPLOIS ET RESSOURCES PAR ECHEANCE	38 à 39
INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES	40
INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	41
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES	42

FRANFINANCE

BILAN SOCIAL 2025

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales, CCP		
Créances sur les établissements de crédit (Notes 1 et 27)	4 028 417	3 998 540
Opérations avec la clientèle (Notes 2, 2 bis et 27)	5 956 421	6 157 680
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 3 bis)	755 414	755 496
Participations et autres titres détenus à long terme (Note 3)	7	7
Parts dans les entreprises liées (Note 4)	264 123	319 160
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées (Note 5)	281 752	352 936
Opérations de location simple		
Immobilisations incorporelles (Notes 6 et 6 bis)	5 933	6 464
Immobilisations corporelles (Notes 6 et 6 bis)		2
Autres actifs (Note 7)	34 106	37 873
Comptes de régularisation (Note 8)	41 067	42 314
TOTAL ACTIF	**11 367 240**	**11 670 472**

FRANFINANCE

BILAN SOCIAL 2025

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit (Notes 9 et 28)	10 026 455	10 303 789
Opérations avec la clientèle (Notes 10 et 28)	12 334	11 020
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 28)	0	0
Autres passifs (Note 12)	75 973	80 692
Comptes de régularisation (Note 13)	45 626	50 297
Provisions (Note 14)	170 307	180 323
Capital souscrit (Note 15)	202 912	202 912
Primes d'émission (Note 15)	758 064	758 064
Réserves (Note 15)	9 278	4 532
Subvention d'investissement (Note 15)	218	295
Report à nouveau (Note 15)	246	(16 367)
Résultat de l'exercice (+/-) (Note 15)	65 826	94 914
TOTAL PASSIF	**11 367 240**	**11 670 472**

FRANFINANCE

HORS BILAN 2025

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés (Note 16)	1 766 235	1 801 499
Engagements de garantie donnés (Note 16)	113 947	128 095
Engagements sur titres donnés (Note 16)		
TOTAL	1 880 182	1 929 594

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement reçus (Note 17)	381 063	375 985
Engagements de garantie reçus (Note 17)	194 976	348 970
TOTAL	576 039	724 955

FRANFINANCE

COMPTE DE RESULTAT 2025
(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés (Note 18)	**503 386**	**493 804**
+ Opérations avec les établissements de crédit	68 386	86 786
+ Opérations avec la clientèle	357 683	335 323
+ Obligations et autres titres à revenu fixe	77 317	71 695
- Intérêts et charges assimilés (Note 18)	**(279 672)**	**(284 354)**
- Opérations avec les établissements de crédit	(279 451)	(284 296)
- Opérations avec la clientèle	(221)	(58)
- Obligations et autres titres à revenu fixe		0
+ Produits sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	**206 890**	**209 193**
- Charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	**(148 469)**	**(177 894)**
+ Produits sur opérations de location simple (Note 19)		
- Charges sur opérations de location simple (Note 19)		
+ Revenu des titres à revenu variable (Note 20)	**15 044**	**11 369**
+ Commissions : produits (Note 19bis)	**80 322**	**79 224**
- Commissions - charges (Note 19bis)	**(41 239)**	**(39 356)**
+ Gains sur opérations financières	**3**	
- Pertes sur opérations financières		**(69)**
Produits et charges d'exploitation bancaire	**336 264**	**291 916**
+ Autres produits d'exploitation (Note 21)	**49 742**	**63 537**
- Autres charges d'exploitation (Note 21)	**(682)**	**(594)**
Autres produits et charges ordinaires	**49 060**	**62 943**
PRODUIT NET BANCAIRE	**385 324**	**354 859**
- Charges générales d'exploitation (Note 22)	**(156 830)**	**(161 618)**
- Frais de personnel	(76 446)	(75 935)
- Autres frais administratifs	(80 384)	(85 684)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	**(2 346)**	**(2 443)**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**226 148**	**190 797**
+/- Coût du risque (Note 23)	**(96 797)**	**(57 078)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**129 351**	**133 720**
+ Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 24)	**(40 817)**	**(16 363)**
+/- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	**88 534**	**117 357**
+/-Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices (Note 26)	**(22 708)**	**(22 443)**
+/- RESULTAT DE L'EXERCICE	**65 826**	**94 914**

NOTES ANNEXES
AUX COMPTES SOCIAUX

I. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

FRANFINANCE SA est une Société de Financement. Les comptes sociaux de FRANFINANCE SA au 31/12/2025 sont établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Établissements de crédit et aux Sociétés de Financement définis à l'article L511-1 du Code monétaire et financier, telles qu'elles sont prévues par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022, et conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, mis à jour de l'ensemble des règlements de l'ANC le modifiant.

L'Autorité des Normes Comptables a publié le 7 juillet 2023 le règlement n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.
Ce règlement modifie le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, en supprimant la notion de transfert de charge au poste « Autres produits d'exploitation bancaire ».

Les impacts au niveau des postes concernés sont : suppression de la technique du transfert de charges dans le cadre de l'immobilisation des coûts salariaux de certains projets informatiques pour 1.815 K€, par la diminution du poste frais de personnel.

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation au coût historique des éléments inscrits en comptabilité.
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de Franfinance S.A. sont consolidés au niveau de SOCIETE GENERALE S.A., n° RCS 552120222 Paris, dont le siège se situe au 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris.

II. FAITS MARQUANTS

Portefeuille titres

L'exercice 2025 de Franfinance a été marqué par deux évolutions dans son portefeuille de titres de filiales et participations.

La société DISPONIS, filiale détenue antérieurement à 100% par Franfinance SA, a fait l'objet d'une TUP dans Franfinance SA en date du 12 décembre 2025. Le mali comptable de confusion constaté sur cette opération est de 184 K€, constaté en autres charges d'exploitation non bancaires.
La société Disponis était en gestion extinctive depuis plusieurs années et son activité de financement était résiduelle.
Par ailleurs, la société de droit tunisien KHADAMET, dans laquelle Franfinance SA détenait 89% à la clôture de l'exercice 2024, et qui était sans activité depuis plusieurs années, a fait l'objet d'une liquidation en date du 07 mars 2025.

Partenariat SGEF SA

En mars 2024, le Groupe SG a annoncé la cession de la ligne métier SGEF à BPCE, avec une date de closing de l'opération le 28/02/2025. Les impacts de cette cession pour Franfinance s'inscrivent dans le cadre des décisions négociées entre les groupes SG et BPCE et déclinées chez Franfinance.

Pour rappel, depuis 2014, Franfinance, dont la partie FAE avait été détachée de la BU SGEF pour rejoindre BDDF, a maintenu des liens opérationnels et financiers avec la ligne métier SGEF.

Dans ce cadre, Franfinance assurait la mise en place et la gestion des opérations de financement apportées par SGEF SA pour ses partenariats internationaux, sous le nom de portefeuille IVD (International Vendor Desk), sous forme de contrats de crédits et de crédit-bail en EUR et en USD logés chez Franfinance.

Ce partenariat s'est poursuivi au cours de l'exercice 2025 jusqu'au closing de l'opération.

Société Générale garantissait ces dossiers, et percevait à ce titre une commission versée par Franfinance.
Par ailleurs, Franfinance versait également une commission d'intermédiation à SGEF SA.

Les actifs IVD cédés par Franfinance à BPCE le 30 avril 2025 s'établissent à 156,1 M€ (148,7 M€ + 8,4 MUSD), calculés sur la base d'une valeur de marché du portefeuille IVD, auquel s'ajoutent différents actifs comptables liés au portefeuille et nets des éléments de risques.

Les passifs apportés étaient constitués d'une part de passifs comptables liés au portefeuille, et d'autre part d'emprunts de montants équivalents à l'actif, et mis en place aux conditions de taux de marché au 28/04/2025, apportés par Franfinance un jour avant la cession, ces emprunts étant remboursés directement par BPCE à la SG le 30/04/2025. Les emprunts historiques ayant servi au refinancement du portefeuille IVD à l'origine ont été remboursés quant à eux par Franfinance à DFIN/ALT le 30/04/2025 incluant le versement d'une soulte de 1.0 M€.

Le fonds commercial cédé a été valorisé par le Groupe à 376.640 € pour Franfinance SA.

Changement de méthode comptable

FRANFINANCE SA n'a pas pratiqué de changement de méthode comptable sur une base volontaire au cours de l'exercice 2025. Les impacts de la première application du règlement ANC n° 2023-03 figurent au paragraphe 1.

III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

A. Immobilisations financières et valeurs mobilières

Il a été appliqué pour les valeurs mobilières, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire ainsi que les prescriptions du Titre 3 au Livre II du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui se substitue au règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Conformément à ce texte, les titres sont répartis, le cas échéant, en titres d'investissement, de placement ou de transaction. Il n'a pas été transféré de titres d'une catégorie comptable à une autre durant l'exercice 2024.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés (parts dans des entreprises liées) ont été enregistrés à leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés. En fin d'année, les titres sont évalués sur la base de la quote-part d'actif net détenue. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable. Certaines sociétés, en arrêt d'activité, ont été dépréciées en tenant compte également de leurs résultats prévisionnels.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les plus ou moins-values de cession de titres de participation ainsi que les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

B. Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture, portant sur les instruments financiers, sont enregistrées conformément aux dispositions de l'instruction n° 94-04 de la Commission Bancaire et des prescriptions du Livre 2 au Titre 5 du Règlement 2014-07 modifié de l'Autorité des Normes Comptables.

Aucun engagement relatif à des opérations sur instruments financiers n'est inscrit dans les comptes de hors bilan à la clôture de l'exercice puisque FRANFINANCE ne gère pas de telles opérations sur instruments financiers à terme en 2025.

C. Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels et incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens, majorée des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les immobilisations corporelles sont en général comptabilisées sous le régime de l'amortissement linéaire avec les durées d'amortissement usuelles.

Immobilisations des études informatiques

Les prestations d'études informatiques réalisées par des entreprises externes et par le personnel sont comptabilisées en frais généraux ou en immobilisations en fonction de la nature des travaux effectués, à savoir :

Frais généraux	Immobilisations
• Pilotage / coordination • Etudes préalables et analyse fonctionnelle (conception générale de l'application)	• Analyse organique (conception détaillée) • Développement de l'application • Tests et jeux d'essai (y compris recette et homologation) • Documentations techniques et des utilisateurs

Amortissements des immobilisations

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens, selon les modes linéaire ou dégressif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels..... 2 à 4 ans
- Projets informatiques..... 3 à 5 ans

Les dotations aux amortissements des immobilisations données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et LOA ou de location simple, celles des immobilisations d'exploitation sont portées dans les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

Dans les comptes financiers, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable correspond à la réserve latente brute. Cette dernière s'élevait à 113.814 K€ à l'ouverture et à 78.153 K€ au 31/12/2025.

D. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances et les dettes rattachées sont évaluées suivant la méthode dite du prorata temporis. En application du Titre 1 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07 modifié, les commissions reçues et les coûts marginaux encourus lors de l'octroi d'un crédit sont étalés au prorata du capital restant dû.

L'octroi de *crédits à la consommation* est réalisé dans le cadre d'un process normé dont le score constitue la pierre angulaire. Les demandes de financement sont instruites via des outils d'acquisition qui collectent des données issues des bases internes et externes (Banque de France, base tiers, détection de fraude, gestion des refus récents...). Le dossier est soumis à un moteur de règles et de calcul de score. Les modèles de score font l'objet d'un monitoring trimestriel.

L'octroi de *crédits aux entreprises* repose sur des procédures qui varient suivant le montant du crédit consenti. L'acceptation de dossiers supérieurs à 150 K€ est réalisée par un chargé d'études, les dossiers de montants inférieurs sont acceptés à partir d'outils décisionnels experts et d'analyses de bilans par des spécialistes métier.

S'agissant des créances saines de crédits à la consommation, sans attendre qu'un risque de crédit avéré ait individuellement affecté une ou plusieurs créances ou engagements, et afin de fournir une meilleure information au regard de son activité, Franfinance comptabilise une provision pour risque de crédit sur les encours sains non dégradés, à hauteur des pertes de crédit que Franfinance s'attend à subir à l'horizon d'un an.

Les pertes de crédit à un an sont évaluées en prenant en considération les données historiques et la situation présente, ainsi que des scénarios macro-économiques. Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actualisée des pertes de crédit attendues en tenant compte de la probabilité de survenance d'un événement de défaut au cours de l'année qui suit et, le cas échéant, de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Par ailleurs, l'identification, au sein d'un portefeuille homogène de crédits à la consommation, d'une dégradation significative du risque de crédit, donne lieu à l'enregistrement d'une provision à hauteur des pertes de crédit que Franfinance s'attend à subir à maturité sur ces encours.

Les pertes de crédit à maturité sont évaluées en prenant en considération les données historiques, la situation présente ainsi que des prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture économique et des facteurs macro-économiques pertinents jusqu'à la maturité des instruments. Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actualisée des pertes de crédit attendues en tenant compte de la probabilité de survenance d'un événement de défaut sur la durée de vie des instruments financiers concernés et, le cas échéant, de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.
Les variations des provisions collectives pour risque de crédit ainsi calculées sont enregistrées en Coût du risque.

Modalités d'identification d'une dégradation significative du risque de crédit
Pour identifier les encours devant faire l'objet d'une provision collective pour risque de crédit, l'augmentation significative du risque de crédit est appréciée en tenant compte de toutes les informations historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, indicateurs de type « loan to value », scénarios de prévisions macro-économiques, etc…).

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit tient compte des critères suivants :
1er critère : l'existence d'une restructuration risque dans les 12 derniers mois ;
2e critère : l'évolution de la probabilité de défaut contrat par contrat entre la date d'octroi et la date de clôture ;
3e critère : l'existence d'impayés de plus de 30 jours.
La satisfaction d'un seul de ces critères suffit à provisionner un contrat sur une base collective.

Par application du Titre 2 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07 modifié, il est distingué dans l'annexe les créances saines et les créances douteuses :

- les encours douteux sont les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
 * lorsque la contrepartie a plus de 90 jours d'impayés matériels consécutifs ou lorsqu'elle est en période probatoire pendant 90 jours sans impayés
 * lorsqu'il existe une saisine de surendettement
 * lorsque le contrat est restructuré avec un impayé de +30 jours consécutifs durant sa période de surveillance ou en défaut au moment de la restructuration,
 * lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que l'on peut conclure à l'existence d'un risque avéré
 * lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie

- lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail et en crédit renouvelable, à la résiliation du contrat.

Chaque client possédant un dossier répondant aux critères de défaut Bâlois verra tous ses dossiers déclassés, en application du principe de la contagion, même si certains ne répondent pas encore aux critères de déclassement. La contagion externe est appliquée sur les encours de l'activité de *Financement aux entreprises,* pour les clients communs avec les entités du Groupe Société Générale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de dépréciation enregistrée en déduction de ces encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

En *crédit à la consommation*, les clients douteux et douteux compromis font l'objet d'une dépréciation par population homogène auxquelles sont appliqués des taux de dépréciation issus d'observations statistiques sur une longue période, pondérés en fonction des tendances récentes. Les montants d'encaissements prévisionnels sont actualisés sur la durée de recouvrement restant à courir au taux moyen initial de production des contrats. Les clients surendettés, dans leur ensemble, sont positionnés en clients douteux et ils font l'objet d'une dépréciation actualisée. Seuls les dossiers qui ne sont pas en contentieux ou surendettement peuvent, après régularisation de leurs impayés générant le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain. Ces derniers dossiers font aussi l'objet d'une actualisation des espérances de récupération.

Le Groupe est astreint aux directives données par l'European Banking Authority (EBA) en matière d'exposition non performante et de crédits restructurés dans le respect des obligations réglementaires et comptables IFRS, en particulier les déclinaisons de la réglementation européenne « Bâle III » ou CRD IV.

Sont dits restructurés les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiées contractuellement du fait de difficultés financières de l'emprunteur (que ces difficultés soient avérées ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) dans le but d'assurer la pérennité des paiements.

Le périmètre des crédits restructurés se décline en 3 populations :

- Les encours en défaut au moment de la restructuration : seront mis en période de forçage (période de probation) d'une durée minimale de 12 mois en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours en sain restructuré : A l'issue de la période de probation, une période de surveillance est appliquée durant 24 mois. Tout impayé supérieur à 30 jours entraîne un retour en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours sains au moment de la restructuration : seront mis en période de surveillance.

Les principes habituels du provisionnement s'appliquent aux crédits restructurés :

- Provisionnement spécifique tant que la contrepartie concernée est maintenue en défaut bâlois (restructuré avec contrepartie en défaut) ;
- Provision base portefeuille pour les contreparties inscrites en Noms sous Surveillance (ou watchlist) après leur retour en sain.

Les provisions « base portefeuille », contrairement aux provisions spécifiques, ne sont pas affectées à une contrepartie mais à un ensemble de contreparties qui ne sont pas en défaut.

Pour les dossiers réaménagés, la société comptabilise les loyers inégaux selon les dispositions de l'avis n°29 du CSOEC, conduisant à répartir de manière linéaire le produit des loyers sur la durée du contrat.
Les loyers restants dus sont donc étalés sur la durée restante du contrat à la mise en place du réaménagement.
Les dossiers concernés sont ceux pour lesquels le réaménagement a modifié le rythme d'amortissement financier du contrat, principalement les renégociations simples ou complètes, les changements de périodicité, de taux, de quantième.
Cette approche conduit à comptabiliser en produit à recevoir une partie des loyers futurs restants à facturer.

Les clients douteux et douteux compromis *entreprises* sont dépréciés individuellement si la créance est d'un montant supérieur à 15 K€ et dans le cas contraire statistiquement. Les récupérations prévisionnelles sont actualisées au taux moyen de rendement de l'encours des deux dernières années sur une période de recouvrement estimée. Les clients qui ne sont pas en procédures collectives ou qui n'ont pas fait l'objet d'une résiliation de leur contrat peuvent après régularisation de leurs impayés ayant généré le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain.

Conformément à l'article 2231-3 du chapitre 3 sur le traitement comptable du risque de crédit dans le règlement ANC n° 2014-07, la reprise de dépréciation liée au passage du temps est comptabilisée en coût net du risque. Les intérêts et indemnités légales calculés sur les impayés sont comptabilisés et dépréciés en totalité pour la partie non encaissée.

Les créances sont inscrites en pertes dès que leur caractère irrécouvrable est prononcé. Celui-ci peut être déclaré dès lors qu'il est devenu impossible d'instrumenter le débiteur. Dans tous les cas, ce constat est formalisé pour chaque créance.

E. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F. Frais de personnel

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle y intègre le montant de la participation des salariés et l'intéressement se rattachant à l'exercice.

Tout salarié (ainsi que le salarié qui a quitté l'entreprise mais qui bénéficie au titre de l'exercice concerné du droit à participation et intéressement) pourra, dans les quinze jours suivant la communication afférente, affecter tout ou partie de la part de participation et d'intéressement lui revenant au Plan d'Epargne Groupe. Le versement entraîne adhésion au règlement du plan concerné. Il est complété par un abondement de FRANFINANCE conformément au règlement du Plan d'Epargne Groupe. Les montants investis dans le plan sont bloqués pendant cinq ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, et sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite d'un montant égal à la moitié du plafond annuel de la sécurité sociale.

FRANFINANCE accorde également à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le régime de retraite national AGIRC-ARRCO à cotisations définies (dont le régime fonctionne par répartition) et des indemnités de fin de contrat de travail,
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les cotisations définies versées par FRANFINANCE au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux constituent des charges de l'exercice.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir les indemnités de fin de contrat de travail. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. FRANFINANCE applique la recommandation de l'ANC 2013-02 qui permet à une entreprise faisant partie d'un groupe établissant ses comptes consolidés en IFRS d'évaluer et de comptabiliser les avantages postérieurs à l'emploi de manière similaire à la norme IAS 19 Révisée. La recommandation ANC 2013-02 révisée offre la possibilité d'étaler l'engagement sur la période qui précède l'âge de départ en retraite, permettant d'atteindre le plafond, méthode que FRANFINANCE a décidé d'appliquer pour la première fois lors de l'exercice 2021.

Avantages à long terme

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions pour risques et charges* pour couvrir les médailles du travail, elle est évaluée avec la même méthode des unités de crédit projetées.

G. Conversion des opérations en devises

Les opérations au bilan et au hors bilan, libellées en devises, sont converties au cours de clôture communiqué par la Banque de France. Le compte de résultat est converti sur la base de la moyenne mensuelle des cours.

H. Impôt sur les sociétés

Franfinance fait partie d'une intégration fiscale dont la société mère est la Société Générale (art 223 A à U du CGI). La convention d'intégration fiscale retenue est la convention de neutralité. Cela signifie qu'en matière d'impôt sur les sociétés, ainsi que de contribution additionnelle et de contribution sociale sur les bénéfices, l'impôt est déterminé par Franfinance comme en l'absence d'intégration fiscale.
Les montants ainsi calculés, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, sont dus à la société mère.
La convention d'intégration fiscale retient la conception selon laquelle les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits, sont allouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires.

Franfinance est entrée le 01/01/95 dans le périmètre d'intégration fiscale de la Société Générale.
Le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté au titre dudit exercice.

Depuis l'exercice 2022, la loi portant modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés a porté le taux normal de l'IS à 25%, pour les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 10 M€.
Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 7,63 M€ et dont l'IS dépasse 763 K€ sont également redevables de la contribution sociale qui représente 3,3 % de l'IS dû.

I. Provisions pour risques

Par application du règlement ANC n° 2014-03, qui définit un passif, un passif éventuel et une provision, et qui prescrit leur comptabilisation, une provision est comptabilisée pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers,
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture

Les provisions liées aux engagements envers le personnel sont décrites au paragraphe : Frais de personnel.

J. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes de direction à raison de leurs fonctions s'élève à 962 K€.
Le montant des jetons de présence versés au titre de 2025 à un administrateur indépendant du conseil d'administration est de 5 K€. Aucune avance, ni crédit n'a été consenti aux membres des organes de direction et d'administration.

K. L'opération de titrisation FCT Red and Black Consumer Finance 2013

L'opération, lancée le 08 octobre 2013, puis renouvelée en septembre 2016, en octobre 2020 et enfin en octobre 2024, pour quatre années, consiste à céder des créances à un Fond Commun de Titrisation (FCT) spécifiquement créé à cet effet et émettant des titres de différentes natures :
- des parts dites « senior » pour un montant de 2.600 M€, disposant de meilleur rang d'allocation des disponibilités du FCT et notées AAA par au moins deux agences de notation. Elles sont souscrites par SGPM et paient un coupon à taux fixe de 1%,
- des parts dites « junior » pour une montant de 755 M€, souscrites par Franfinance,
- deux parts résiduelles pour un montant de 300 €, également souscrites par Franfinance, qui ont pour vocation d'attribuer au cédant la marge sur l'encours cédé.

Les fonds reçus consécutivement à la cession des créances au FCT sont replacés auprès de la Société Générale.
De ce fait, Franfinance conserve l'intégralité des refinancements mis en place avant la titrisation dans le cadre de l'adossement de la production.
La titrisation porte sur le portefeuille de crédits classiques Expresso dont les règles d'éligibilité doivent rendre possible l'opération à un maximum de créances tout en respectant les exigences réglementaires et la notation AAA de la tranche « senior ».
Le rechargement, mensuel le 20 de chaque mois, s'étale pendant 48 mois.
Il est prévu durant cette période un processus de rachat de contrats au FCT pour les créances ne respectant plus les critères d'éligibilité ou passant en défaut (i.e. passage au contentieux ou en saisine de surendettement).
L'opération de titrisation est qualifiée d'interne autoportée, car le groupe Société Générale détient tout le refinancement du véhicule de titrisation.

Le montant du portefeuille titrisé à la clôture 2025 est de 3.355 Md€.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

L'escalade récente du conflit au Moyen-Orient intervenue à compter du 28 février 2026 constitue un événement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes individuels. A date, aucun impact significatif pour la société Franfinance n'a été identifié, étant précisé que le niveau d'incertitude sur les conséquences directes et indirectes du conflit demeure élevé.

Note 1 - Créances sur les établissements de crédit

en milliers d'euros	2025	2024
Créances à vue	121 261	113 609
Créances à terme (1)	3 888 658	3 861 963
Créances rattachées	18 497	22 968
Total	**4 028 417**	**3 998 540**

(1) Prêts auprès de la SOCIETE GENERALE pour 3 888 658 K€ au 31/12/2025

Note 2 - Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2025			2024		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Autres concours à la clientèle :	6 287 066	331 448	5 955 619	6 518 935	362 114	6 156 821
Crédits de trésorerie	5 486 190		5 486 190	5 637 271		5 637 271
Crédits à l'équipement	100 543		100 543	109 860		109 860
Créances rattachées	26 460		26 460	25 070		25 070
Créances douteuses (1)	338 051	111 910	226 140	365 531	120 554	244 977
Créances douteuses compromises	335 823	219 537	116 286	381 203	241 560	139 643
Comptes ordinaires débiteurs	802	0	802	859	0	859
Comptes ordinaires débiteurs	802		802	859		859
Créances rattachées			0			0
Total	**6 287 868**	**331 448**	**5 956 421**	**6 519 794**	**362 114**	**6 157 680**

(1) Incluant les saisines de surendettement et les impayés depuis plus de 2 mois

Note 2 bis - Dépréciations des créances douteuses sur la clientèle

en milliers d'euros	2024	dotations	reprises	2025
Créances douteuses (1)	120 554	102 915	111 559	111 910
Créances douteuses compromises(2)	241 560	206 150	228 173	219 537
Total	**362 114**	**309 065**	**339 732**	**331 448**

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2025 s'élève à 132 675 K€ contre 84 992 K€ en 2024
(2) la dépréciation calculée sur base individuelle s'élève à 6 253 K€ au 31/12/2025 contre 3 345 K€ en 2024 et ne concerne que les crédits à l'équipement de l'activité entreprises.

Note 3 - Participations

en milliers d'euros	2025	2024
Etablissements de crédit (1)	0	0
Autres	7	7
Total Brut	7	7
Dépréciations	0	0
Total Net	**7**	**7**

Note 4 - Parts dans les entreprises liées

en milliers d'euros	2025	2024
Parts dans des sociétés financières (1)	5 518	24 016
Parts dans des sociétés commerciales	321 083	323 776
Total Brut	326 601	347 792
Dépréciations (2)	62 478	28 632
Total Net	**264 123**	**319 160**

(1) TUP de la société Disponis dans Franfinance en décembre 2025 pour 18.498 K€
(2) dont dépréciation sur titres CEGELEASE pour 60.166 K€ après dotation de 40.567 K€ e

Note 3 BIS - Obligations et autres titres à revenu fixe

en milliers d'euros	2025	2024
Parts Junior du FCT Red & Black Consumer Finance 2013	755 000	755 000
Créances rattachées	414	496
Total	**755 414**	**755 496**

Note 5 - Opérations de crédit-bail et de location assimilées

en milliers d'euros	Brut 31/12/2024	Acquisitions et autres	Cessions et autres variations	Brut 31/12/2025	Amortissements et Dépréciations	Valeur nette Comptable 31/12/2025
Crédit bail mobilier et LOA	921 115	286 357	494 841	712 632	452 218	260 413
Créances rattachées	7 137		2 897	4 240		4 240
Créances douteuses	29 300		1 311	27 989	12 884	15 105
Créances douteuses compromises	11 717	454		12 171	10 177	1 994
Total	**969 269**	**286 811**	**499 049**	**757 031**	**475 279**	**281 752**

Note 5 - Amortissements et dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location assimilées

en milliers d'euros	Amortissements et Dépréciations 31/12/2024	Dotations amortissements		Dotations aux dépréciations	Reprises Amortissements et dépréciations	Amortissements et Dépréciations 31/12/2025
		Linéaires	Dégressives			
Crédit bail mobilier et LOA	595 110		138 030		280 922	452 218
Dépréciation des immobilisations temporairement non louées						
Créances douteuses	11 489			12 884	11 489	12 884
Créances douteuses compromises (1)	9 733			10 177	9 733	10 177
Total (2)	**616 332**	**0**	**138 030**	**23 060**	**302 143**	**475 279**

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2025 s'élève à 6 253 K€ contre 3 903 K€ au 31/12/2024

Note 6 - Immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Brut 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Brut 31/12/2025	Amortissements	Valeur nette comptable 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	44 185	14 205	12 390	46 000	40 067	5 933
Immobilisations corporelles	24		24	0	0	0
Total	**44 209**	**14 205**	**12 414**	**46 000**	**40 067**	**5 933**

Note 6 bis - Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Amortissements 31/12/2024	Dotations	Reprises	Amortissements 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	37 721	2 346		40 067
Immobilisations corporelles	22		22	0
Total	**37 743**	**2 346**	**22**	**40 067**

Note 7 - Autres actifs

en milliers d'euros	2025	2024
Fournisseurs	20	70
Etat, impôts et taxes	168	1 983
Groupe et associés	8 923	11 308
Débiteurs divers (1)	24 995	24 512
Total	**34 106**	**37 873**

(1) dont 16.775 K€ de dépôt de garantie versé au FCT Red & Black Consumer Finance 2013

Note 8 - Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2025	2024
Produits à recevoir (1)	25 477	36 210
Charges constatées d'avance et divers	15 590	6 103
Total	**41 067**	**42 314**

(1) dont 22 713 K€ en 2025 contre 23 279 K€ en 2024 avec le tiers SOGECAP - Assurances Groupe

Note 9 - Dettes envers les établissements de crédit

en milliers d'euros	2025	2024
Dettes à vue	112 461	121 175
Dettes à terme (1)	9 864 091	10 129 528
Dettes rattachées	49 903	53 086
Total	**10 026 455**	**10 303 789**

(1) Emprunts auprès de la SOCIETE GENERALE pour 9 864 091 K€ au 31/12/2025

Note 10 - Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2025	2024
Autres dettes à vue	12 334	11 020
Autres dettes à terme	0	0
Dettes rattachées	0	0
Total	**12 334**	**11 020**

Note 11 - Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	2025	2024
Titres de marché interbancaire et titres de créances négociables	0	0
Dettes rattachées		
Total	**0**	**0**

Note 12 - Autres passifs

en milliers d'euros	2025	2024
Dettes Fournisseurs hors groupe	4 919	9 962
Fournisseurs, effets à payer	0	0
Etat, impôts et taxes	9 817	9 908
Organismes sociaux	2 566	2 521
Dépôts de garantie (1)	6	1 083
Assurances (2)	10 726	15 481
Groupe et associés	30 745	25 022
Créditeurs divers (3)	11 518	11 481
Personnel	5 676	5 234
Total	**75 973**	**80 692**

(1) dépôt de garantie CB
(2) dont en 2025, 10 073 K€ avec des tiers Groupe SG - Sogecap, Sogessur, Antarius
(3) dont en 2025, 6 850 K€ au titre des parts résiduelles du FCT Red&Black Consumer Finance 2013

Note 13 - Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2025	2024
Produits constatés d'avance	15 644	17 467
Charges à payer frais généraux	11 911	12 423
Provision pour congés payés	4 301	4 252
Provisions pour charge de personnel (1)	5 474	5 133
Provision pour participation et intéressement	3 000	2 603
Divers	5 296	8 421
Total	**45 626**	**50 297**

(1) dont 2.577 K€ de provisions rémunérations variables et 2.897 K€ pour le Compte Epargne Temps au 31

Note 14 - Provisions

en milliers d'euros	2024	Dotations	Reprises	2025
Provisions pour avantages sociaux (1)	6 895	419	576	6 738
Provisions sur encours sains	164 006	154 466	164 006	154 466
Autres provisions	9 423	8 662	8 981	9 103
Total	**180 323**	**163 547**	**173 563**	**170 307**

(1) Les provisions pour avantages sociaux intègrent :
- une provision de 5 104 K€ au 31/12/2025 contre 5 176 K€ au 31/12/2024 pour couvrir les indemnités de fin de carrière.
- une provision de 1 633 K€ au 31/12/2025 contre 1 719 K€ au 31/12/2024 pour couvrir les médailles du travail.

Les provisions ont été évaluées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées :
- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation retenu est de 3,38 % contre 3,18 % en 2024
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu sur la France est de 3,53 % contre 3,25 % en 2024

Note 15 - Les capitaux propres

en milliers d'euros	31/12/2024	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat (3)	Autres variations	31/12/2025
Capital (1)	202 912				202 912
Primes d'émission	758 064				758 064
Réserve légale (2)	4 532		4 746		9 278
Réserves réglementées	0				0
Réserves ordinaires	0				0
Subvention d'investissement	295			-76	218
Report à nouveau (2)	-16 367		16 613		246
Résultat (3)	94 914	65 826	-94 914		65 826
Total	**1 044 350**	**65 826**	**(73 555)**	**(76)**	**1 036 544**

(1) Le capital social de FRANFINANCE, composé de 12 681 999 actions de nominal 16 €, est détenu par :

* SG Financial Services Holding à hauteur 1 959 608 actions, soit 15,45%
* Société Générale à hauteur de 10 722 277 actions, soit 84,54%
* des actionnaires personnes physiques pour 114 actions

(2) Les variations de la réserve légale et du report à nouveau proviennent de l'affectation du résultat 2024

(3) L'AG du 26/05/2025 a décidé de distribuer un dividende de 5,80 € par action soit 73 556 K€.

Proposition d'affectation du résultat 2025

en milliers d'euros	31/12/2025	Proposition d'affectation du résultat 2025	Solde après affectation du résultat
Capital	202 912		202 912
Primes d'émission	758 064		758 064
Réserve légale (1)	9 278	3 291	12 569
Réserves ordinaires	0		0
Report à nouveau (1)	246	392	638
Résultat (2)	65 826	-65 826	0
Total	**1 036 326**	**-62 142**	**974 184**

(1)(2) La proposition d'affectation du résultat 2025 consiste en une distribution de dividende à hauteur de 4.90 € par action, après dotation à la réserve légale, soit 62 142 K€, ce qui portera le Report à nouveau à 638 K€.

Note 16 : Engagements donnés

Engagements donnés						
Catégories d'engagements (en KEUR)	Au profit de				Autres	Total 31/12/2025
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement						
Engagements en faveur de la clientèle :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0	1 761 164	1 761 164
- Engagements sur opérations de CB	0	0	0	0	5 071	5 071
Engagements de garantie						
En faveur d'établissements de crédit :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0		0
- Engagements sur opérations de CB (1)	0	0	0	0	113 947	113 947
Engagements sur titres :	0	0	0	0		0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 880 182**	**1 880 182**

(1) Engagements donnés en faveur de La Banque Postale Leasing & Factoring, dont 6 624 K€ d'engagements douteux

en milliers d'euros Durée restant à courir	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement	1 766 235			1 766 235
Engagements de garantie	39 983	71 933	2 031	113 947
Engagements sur titres				0
Total	**1 806 218**	**71 933**	**2 031**	**1 880 182**

Note 17 : Engagements reçus

Engagements reçus						
Catégories d'engagements (en KEUR)	Accordés par				Autres	Total 31/12/2025
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement (1)	0	0	0	381 063	0	381 063
Engagements de garantie : (2)						
- Garanties reçues sur les opérations de CB	0	0	0	7 244	0	7 244
- Garanties autres	0	0	0	39 540	148 192	187 732
Total	**0**	**0**	**0**	**427 847**	**148 192**	**576 039**

(1) dont Accord de refinancement de SOCIETE GENERALE pour 356 M€ pour couvrir le coefficient de liquidité ACPR

(2) dont : 7 244 K€ de garanties du Fonds d'Investissement Européen dans le cadre du projet COSME
et 148 192 K€ de garanties recues d'OSEO sur les encours de crédits étudiants

en milliers d'euros Durée restant à courir	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement	371 201	9 862		381 063
Engagements de garantie	44 072	127 487	23 417	194 976
Total	**415 273**	**137 349**	**23 417**	**576 039**

Note 18 - Produits et charges d'intérêts en milliers d'euros

Etablissements de crédits	2025	2024
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit	68 386	86 786
Total des produits	**68 386**	**86 786**
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit (1) Titres et valeurs donnés en pension	(279 451)	(284 296)
Total des charges	**(279 451)**	**(284 296)**

(1) Dont intérêts courus à payer en 2025 : 49 903 K€

Opérations avec la clientèle	2025	2024
Concours à la clientèle (2)	357 683	335 323
Total des produits	**357 683**	**335 323**
Intérêts sur emprunts clientèle non financière	(221)	(58)
Total des charges	**(221)**	**(58)**

(2) Dont intérêts courus à recevoir en 2025 : 9 031 K€

Obligations et titres à revenu fixe	2025	2024
Parts junior	77 317	71 695
Total des Produits	**77 317**	**71 695**

Obligations et titres à revenu fixe	2025	2024
TCN émis	0	0
Total des charges	**0**	**0**

Total des produits	**503 386**	**493 804**
Total des charges	**(279 672)**	**(284 354)**
Produits nets d'intérêt	**223 714**	**209 449**

Note 19 - Produits et charges sur opérations de crédit-bail et de location simple

en milliers d'euros	2025	2024
Crédit-bail mobilier et assimilé	206 890	209 193
Location simple		
Total des produits	**206 890**	**209 193**

en milliers d'euros	2025	2024
Crédit-bail mobilier et assimilé	(148 469)	(177 894)
Location simple		
Total des charges	**(148 469)**	**(177 894)**

Produits nets sur opérations de crédit-bail et location simple	**58 421**	**31 299**

Note 19 bis - Commissions

en milliers d'euros	2025	2024
Produits	80 322	79 224
Charges (1)	(41 239)	(39 356)
Produits nets des commissions	**39 083**	**39 867**

(1) dont 1 754 K€ de commissions versées en 2025 à SG et SGEF dans le cadre de la convention Vendor Desk contre 2 5 en 2024.

Note 20 - Ventilation des revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	2025	2024
Revenus sur titres de participations et titres détenus à long terme :		
- dividendes reçus de FENWICK LEASE	13 260	7 310
- dividendes reçus de CONCILIAN	531	0
- dividendes reçus de la FRANFINANCE LA REUNION	552	644
- dividendes reçus de CFCS	701	545
- dividendes reçus de CEGELEASE	0	2 800
- dividendes reçus d'EUROFARMAT	0	70
Total	**15 044**	**11 369**

Note 21 - Autres produits et charges d'exploitation

en milliers d'euros	2025	2024
Refacturations à SGEF SA	658	1 136
Refacturations à STAR LEASE	2 202	2 572
Refacturations à SOGELEASE	5 719	4 967
Refacturations à FENWICK LEASE	1 475	1 688
Refacturations à SOCIETE GENERALE	5 067	4 502
Refacturations à FRANFINANCE LOCATION	21 615	18 593
Refacturations à LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	7 403	7 451
Boni de confusion SAGEMCOM LEASE	0	14 950
Autres produits	5 602	7 676
Sous-total Produits	**49 742**	**63 536**
Autres charges	**(682)**	**(594)**
Autres produits nets d'exploitation	**49 060**	**62 942**

Note 22 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

Frais de personnel	2025	2024
Rémunération du personnel	(45 709)	(46 100)
Charges sociales et fiscales (1)	(28 750)	(27 223)
Participation et Intéressement	(1 987)	(2 611)
Total	**(76 446)**	**(75 935)**

(1) le montant des cotisations définies versées au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux s'élève à 8 364 K€ en 2025 contre 8 137 K€ en 2024.
Le montant de la reprise de provision pour indemnité de retraite est de 342 K€ en 2025 contre 135 K€ en 2024.

Autres frais administratifs	2025	2024
Impôts et taxes	(6 477)	(2 381)
Locations et charges locatives	(618)	(535)
Honoraires	(9 197)	(11 821)
Affranchissement, téléphone	(3 472)	(5 365)
Taxe sur le chiffre d'affaires non récupérable	(11 869)	(10 476)
Refacturation groupe (2)	(51 734)	(61 476)
Frais de publicités, missions et réceptions	(1 876)	(1 925)
Frais de gestion bases de données risque et recouvrement	(3 720)	(3 367)
Autres frais administratifs	(1 576)	(1 601)
Charges d'exploitation refacturées	10 155	13 264
Total	**(80 383)**	**(85 684)**

(2) dont 42,1 M€ refacturés par FRANFINANCE LOCATION en 2025 contre 50,1 M€ en 2024.

Note 23 - Coût du risque

en milliers d'euros	2025		2024	
	sur créances	s/ opérations Hors Bilan	sur créances	s/ opérations Hors Bilan
Pertes sur créances clientèle	(138 928)		(88 895)	
Dotations aux dépréciations sur clients				
- sur créances compromises clientèle	(206 121)		(224 424)	
- sur créances non compromises clientèle	(135 357)	(2 575)	(134 135)	(2 005)
Reprises de dépréciations				
- sur créances compromises clientèle (1)	166 868		219 656	
- sur créances non compromises clientèle (1)	112 875	2 005	123 582	1 186
Dotations sur encours sains (B1/B2)	(140 451)	(14 015)	(149 367)	(14 638)
Reprises encours sains (B1/B2)	149 367	14 638	159 734	14 748
Récupérations sur créances amorties	94 896		37 479	
Total Coût du Risque	**(96 851)**	**53**	**(56 370)**	**(708)**

(1) Conformément au livret II - Titre 2 - art 2231-3 du règlement 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, la reprise de dépréciation liée au passage du temps a été comptabilisée en coût du risque pour 5,7 M€ en 2025 contre 5,8 M€ en 2024.

Note 24 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	2025	2024
Dépréciations sur immobilisations financières :	(40 080)	(16 363)
- Dotations aux dépréciations (1)	(41 379)	(16 672)
- Reprises de dépréciations (2)	1 299	309
Plus et moins-values de cessions :	(737)	0
- Moins-values sur immobilisations financières (2)	(1 299)	0
- Plus-values sur immobilisations corporelles	564	
- Moins-values sur immobilisations incorporelles	(2)	
Total	**(40 817)**	**(16 363)**

(1) Dotation aux dépréciations des titres CEGELEASE pour 40.567 K€ et CFCS pour 812 K€ en 2025. En 2024, dotation aux dépréciations des titres CEGELEASE pour 16 017 K€ et Disponis pour 655 K€.
(2) Liquidation de la société KHADAMET en 2025, titres antérieurement dépréciés à 100%.

Note 25 - Produits et charges exceptionnels

en milliers d'euros	2025	2024
NEANT		
Total produits	**-**	**-**
NEANT		
Total charges	**-**	**-**

Note 26 - Impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros	2025	2024
Charge fiscale courante	22 708	22 443
Prov risques & charges contrôle fiscal		
Charge d'impôt différée		
Total	**22 708**	**22 443**

La société est intégrée fiscalement dans le groupe Société Générale. Son résultat après IS est de 65.826 K€.
Du fait de l'intégration fiscale et d'une régularisation d'IS de 1 010 K€ au titre de 2023, une créance d'impôt de 22 708 K€ envers la société a été comptabilisée au bilan par contrepartie du résultat.

Répartition (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	88 534	22 708	65 826
Résultat exceptionnel		0	0
Total	**88 534**	**22 708**	**65 826**

Le taux normal d'IS en 2025 est de 25,0 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3%
Le taux théorique d'impôt sur l'activité en France ressort à 25,83 % en 2025

Note 27 - Emplois ventilés selon la durée restant à courir

en milliers d'euros Emplois	De 0 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	durée indéterminée	Total
Créances sur les établissements de crédit :	743 452	51 035	2 283 102	950 828	0	4 028 417
- A vue	118 128					118 128
- A terme	0					0
- Créances rattachées	625 323	51 035	2 283 102	950 828		3 910 288
Créances sur la clientèle :	632 965	1 586 828	3 329 424	407 204	0	5 956 421
Créances commerciales						
- Autres concours à la clientèle	632 439	1 586 828	3 329 424	407 204		5 955 894
- Comptes ordinaires débiteurs	526					526
Total	**1 376 417**	**1 637 863**	**5 612 526**	**1 358 032**	**0**	**9 984 837**

Note 28 - Ressources ventilées selon la durée restant à courir

en milliers d'euros Ressources	De 0 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	durée indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit :	1 165 982	2 530 749	5 627 630	702 094	0	10 026 455
- A vue	112 354	107	0	0	0	112 461
- A terme	1 018 210	2 516 157	5 627 630	702 094	0	9 864 091
- Dettes rattachées	35 418	14 484	0	0	0	49 903
Comptes créditeurs de la clientèle :	4 578	1 367	6 389	0	0	12 334
- A vue	4 127	18	96	0	0	4 240
- A terme	0	0	0	0	0	0
- Dettes rattachées	452	1 349	6 294			8 094
Dettes représentées par un titre :						0
Total	**1 170 560**	**2 532 115**	**5 634 020**	**702 094**	**0**	**10 038 789**

Opérations se rapportant à des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

en milliers d'euros Emplois	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Créances sur les sociétés financières		
Créances sur la clientèle		
Total	**0**	**0**

en milliers d'euros Ressources	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Dettes envers les sociétés commerciales		
Dettes envers les sociétés financières		
Comptes créditeurs de la clientèle		
Total	**0**	**0**

en milliers d'euros Hors Bilan	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Engagements reçus		
Engagements donnés		
Total	**0**	**0**

Les transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché et ne sont donc pas reprises dans cette note.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Informations financières / Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital et avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	PNB ou Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de FRANFINANCE SA											
1. Filiales (détenues à plus de 50 %)											
FRANFINANCE LA REUNION 1, avenue du 14 juillet 1789 CS 51032 - 97829 Le Port	3 450	1 865	100,00%	5 518	5 518	0	0	2 626	916	552	
FRANFINANCE LOCATION SASU 17 Cours Valmy CS 50318 - 92800 PUTEAUX	23 088	255 922	100,00%	224 357	224 357	0	0	868 452	(9 275)	0	
FENWICK LEASE SAS 17 Cours Valmy CS 50318 - 92800 PUTEAUX	5 100	82 844	100,00%	10 311	10 311	0	0	110 522	13 788	13 260	
CFC SERVICES SASU 17 Cours Valmy CS 50318 - 92800 PUTEAUX	1 780	199	100,00%	3 636	1 693	0	0	2 842	(240)	701	
CEGELEASE 1 allée du progrès - AREAS - 59320 ENGLOS	10 000	15 533	100,00%	82 199	25 533	38 315	0	343 679	(4)	0	
EUROFARMAT 1 allée du progrès - AREAS - 59320 ENGLOS	37	188	100,00%	211	211	0	0	1 569	246	0	
A. TOTAL DES FILIALES				**326 232**	**267 623**	**38 315**	**0**			**14 513**	
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
CONCILIAN SAS 69 Avenue de Flandre - 59700 MARCQ EN BAROEUL	15	2	49,00%	7	7	0	0	31 181	1 513	531	
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS				**7**	**7**	**0**	**0**			**531**	
A+B. TOTAL FILALES ET PARTICIPATIONS				**326 239**	**267 630**	**38 315**	**0**			**15 044**	
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de FRANFINANCE SA											
1. Participations non reprises au §B **a. Filiales étrangères**											
TASSHIL S.A. 68, Avenue Farhat Hached - 1001 TUNIS	81		34,98%	369	0	0	0	0	0	0	Les montants présentés sont ceux au 31/12/2018

EFFECTIF MOYEN AU 31/12/25

Catégories de salariés	2024		2025	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	519	63	542	49
Agents de maîtrise	271	6	268	
Techniciens	45		28	7
Total	**835**	**69**	**838**	**56**

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

FRANFINANCE

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2025

SOMMAIRE

	PAGE
BILAN ACTIF	1
BILAN PASSIF	2
HORS BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
REGLES ET METHODES COMPTABLES	5 à 12
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU BILAN	13 à 27
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU HORS BILAN	28 à 29
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU COMPTE DE RESULTAT	30 à 37
EMPLOIS ET RESSOURCES PAR ECHEANCE	38 à 39
INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES	40
INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	41
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES	42

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

FRANFINANCE

BILAN SOCIAL 2025

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales, CCP		
Créances sur les établissements de crédit (Notes 1 et 27)	4 028 417	3 998 540
Opérations avec la clientèle (Notes 2, 2 bis et 27)	5 956 421	6 157 680
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 3 bis)	755 414	755 496
Participations et autres titres détenus à long terme (Note 3)	7	7
Parts dans les entreprises liées (Note 4)	264 123	319 160
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées (Note 5)	281 752	352 936
Opérations de location simple		
Immobilisations incorporelles (Notes 6 et 6 bis)	5 933	6 464
Immobilisations corporelles (Notes 6 et 6 bis)		2
Autres actifs (Note 7)	34 106	37 873
Comptes de régularisation (Note 8)	41 067	42 314
TOTAL ACTIF	11 367 240	11 670 472

FRANFINANCE

BILAN SOCIAL 2025
(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit (Notes 9 et 28)	10 026 455	10 303 789
Opérations avec la clientèle (Notes 10 et 28)	12 334	11 020
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 28)	0	0
Autres passifs (Note 12)	75 973	80 692
Comptes de régularisation (Note 13)	45 626	50 297
Provisions (Note 14)	170 307	180 323
Capital souscrit (Note 15)	202 912	202 912
Primes d'émission (Note 15)	758 064	758 064
Réserves (Note 15)	9 278	4 532
Subvention d'investissement (Note 15)	218	295
Report à nouveau (Note 15)	246	(16 367)
Résultat de l'exercice (+/-) (Note 15)	65 826	94 914
TOTAL PASSIF	11 367 240	11 670 472

FRANFINANCE

HORS BILAN 2025

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés (Note 16)	1 766 235	1 801 499
Engagements de garantie donnés (Note 16)	113 947	128 095
Engagements sur titres donnés (Note 16)		
TOTAL	1 880 182	1 929 594

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement reçus (Note 17)	381 063	375 985
Engagements de garantie reçus (Note 17)	194 976	348 970
TOTAL	576 039	724 955

FRANFINANCE

COMPTE DE RESULTAT 2025
(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés (Note 18)	**503 386**	**493 804**
+ Opérations avec les établissements de crédit	68 386	86 786
+ Opérations avec la clientèle	357 683	335 323
+ Obligations et autres titres à revenu fixe	77 317	71 695
- Intérêts et charges assimilés (Note 18)	**(279 672)**	**(284 354)**
- Opérations avec les établissements de crédit	(279 451)	(284 296)
- Opérations avec la clientèle	(221)	(58)
- Obligations et autres titres à revenu fixe		0
+ Produits sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	**206 890**	**209 193**
- Charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	**(148 469)**	**(177 894)**
+ Produits sur opérations de location simple (Note 19)		
- Charges sur opérations de location simple (Note 19)		
+ Revenu des titres à revenu variable (Note 20)	**15 044**	**11 369**
+ Commissions : produits (Note 19bis)	**80 322**	**79 224**
- Commissions - charges (Note 19bis)	**(41 239)**	**(39 356)**
+ Gains sur opérations financières	**3**	
- Pertes sur opérations financières		**(69)**
Produits et charges d'exploitation bancaire	**336 264**	**291 916**
+ Autres produits d'exploitation (Note 21)	**49 742**	**63 537**
- Autres charges d'exploitation (Note 21)	**(682)**	**(594)**
Autres produits et charges ordinaires	**49 060**	**62 943**
PRODUIT NET BANCAIRE	**385 324**	**354 859**
- Charges générales d'exploitation (Note 22)	**(156 830)**	**(161 618)**
- Frais de personnel	(76 446)	(75 935)
- Autres frais administratifs	(80 384)	(85 684)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	**(2 346)**	**(2 443)**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**226 148**	**190 797**
+/- Coût du risque (Note 23)	**(96 797)**	**(57 078)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**129 351**	**133 720**
+ Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 24)	**(40 817)**	**(16 363)**
+/- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	**88 534**	**117 357**
+/-Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices (Note 26)	**(22 708)**	**(22 443)**
+/- RESULTAT DE L'EXERCICE	**65 826**	**94 914**

NOTES ANNEXES
AUX COMPTES SOCIAUX

I. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

FRANFINANCE SA est une Société de Financement. Les comptes sociaux de FRANFINANCE SA au 31/12/2025 sont établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Établissements de crédit et aux Sociétés de Financement définis à l'article L511-1 du Code monétaire et financier, telles qu'elles sont prévues par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022, et conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, mis à jour de l'ensemble des règlements de l'ANC le modifiant.

L'Autorité des Normes Comptables a publié le 7 juillet 2023 le règlement n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.
Ce règlement modifie le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, en supprimant la notion de transfert de charge au poste « Autres produits d'exploitation bancaire ».

Les impacts au niveau des postes concernés sont : suppression de la technique du transfert de charges dans le cadre de l'immobilisation des coûts salariaux de certains projets informatiques pour 1.815 K€, par la diminution du poste frais de personnel.

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation au coût historique des éléments inscrits en comptabilité.
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de Franfinance S.A. sont consolidés au niveau de SOCIETE GENERALE S.A., n° RCS 552120222 Paris, dont le siège se situe au 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris.

II. FAITS MARQUANTS

Portefeuille titres

L'exercice 2025 de Franfinance a été marqué par deux évolutions dans son portefeuille de titres de filiales et participations.

La société DISPONIS, filiale détenue antérieurement à 100% par Franfinance SA, a fait l'objet d'une TUP dans Franfinance SA en date du 12 décembre 2025. Le mali comptable de confusion constaté sur cette opération est de 184 K€, constaté en autres charges d'exploitation non bancaires.
La société Disponis était en gestion extinctive depuis plusieurs années et son activité de financement était résiduelle.
Par ailleurs, la société de droit tunisien KHADAMET, dans laquelle Franfinance SA détenait 89% à la clôture de l'exercice 2024, et qui était sans activité depuis plusieurs années, a fait l'objet d'une liquidation en date du 07 mars 2025.

Partenariat SGEF SA

En mars 2024, le Groupe SG a annoncé la cession de la ligne métier SGEF à BPCE, avec une date de closing de l'opération le 28/02/2025. Les impacts de cette cession pour Franfinance s'inscrivent dans le cadre des décisions négociées entre les groupes SG et BPCE et déclinées chez Franfinance.

Pour rappel, depuis 2014, Franfinance, dont la partie FAE avait été détachée de la BU SGEF pour rejoindre BDDF, a maintenu des liens opérationnels et financiers avec la ligne métier SGEF.

Dans ce cadre, Franfinance assurait la mise en place et la gestion des opérations de financement apportées par SGEF SA pour ses partenariats internationaux, sous le nom de portefeuille IVD (International Vendor Desk), sous forme de contrats de crédits et de crédit-bail en EUR et en USD logés chez Franfinance.

Ce partenariat s'est poursuivi au cours de l'exercice 2025 jusqu'au closing de l'opération.

Société Générale garantissait ces dossiers, et percevait à ce titre une commission versée par Franfinance. Par ailleurs, Franfinance versait également une commission d'intermédiation à SGEF SA.

Les actifs IVD cédés par Franfinance à BPCE le 30 avril 2025 s'établissent à 156,1 M€ (148,7 M€ + 8,4 MUSD), calculés sur la base d'une valeur de marché du portefeuille IVD, auquel s'ajoutent différents actifs comptables liés au portefeuille et nets des éléments de risques.

Les passifs apportés étaient constitués d'une part de passifs comptables liés au portefeuille, et d'autre part d'emprunts de montants équivalents à l'actif, et mis en place aux conditions de taux de marché au 28/04/2025, apportés par Franfinance un jour avant la cession, ces emprunts étant remboursés directement par BPCE à la SG le 30/04/2025. Les emprunts historiques ayant servi au refinancement du portefeuille IVD à l'origine ont été remboursés quant à eux par Franfinance à DFIN/ALT le 30/04/2025 incluant le versement d'une soulte de 1.0 M€.

Le fonds commercial cédé a été valorisé par le Groupe à 376.640 € pour Franfinance SA.

Changement de méthode comptable

FRANFINANCE SA n'a pas pratiqué de changement de méthode comptable sur une base volontaire au cours de l'exercice 2025. Les impacts de la première application du règlement ANC n° 2023-03 figurent au paragraphe 1.

III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

A. Immobilisations financières et valeurs mobilières

Il a été appliqué pour les valeurs mobilières, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire ainsi que les prescriptions du Titre 3 au Livre II du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui se substitue au règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Conformément à ce texte, les titres sont répartis, le cas échéant, en titres d'investissement, de placement ou de transaction. Il n'a pas été transféré de titres d'une catégorie comptable à une autre durant l'exercice 2024.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés (parts dans des entreprises liées) ont été enregistrés à leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés. En fin d'année, les titres sont évalués sur la base de la quote-part d'actif net détenue. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable. Certaines sociétés, en arrêt d'activité, ont été dépréciées en tenant compte également de leurs résultats prévisionnels.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les plus ou moins-values de cession de titres de participation ainsi que les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

B. Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture, portant sur les instruments financiers, sont enregistrées conformément aux dispositions de l'instruction n° 94-04 de la Commission Bancaire et des prescriptions du Livre 2 au Titre 5 du Règlement 2014-07 modifié de l'Autorité des Normes Comptables.

Aucun engagement relatif à des opérations sur instruments financiers n'est inscrit dans les comptes de hors bilan à la clôture de l'exercice puisque FRANFINANCE ne gère pas de telles opérations sur instruments financiers à terme en 2025.

C. Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels et incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens, majorée des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les immobilisations corporelles sont en général comptabilisées sous le régime de l'amortissement linéaire avec les durées d'amortissement usuelles.

Immobilisations des études informatiques

Les prestations d'études informatiques réalisées par des entreprises externes et par le personnel sont comptabilisées en frais généraux ou en immobilisations en fonction de la nature des travaux effectués, à savoir :

Frais généraux	Immobilisations
• Pilotage / coordination • Etudes préalables et analyse fonctionnelle (conception générale de l'application)	• Analyse organique (conception détaillée) • Développement de l'application • Tests et jeux d'essai (y compris recette et homologation) • Documentations techniques et des utilisateurs

Amortissements des immobilisations

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens, selon les modes linéaire ou dégressif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels.....	2 à 4 ans
- Projets informatiques.....	3 à 5 ans

Les dotations aux amortissements des immobilisations données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et LOA ou de location simple, celles des immobilisations d'exploitation sont portées dans les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

Dans les comptes financiers, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable correspond à la réserve latente brute. Cette dernière s'élevait à 113.814 K€ à l'ouverture et à 78.153 K€ au 31/12/2025.

D. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances et les dettes rattachées sont évaluées suivant la méthode dite du prorata temporis. En application du Titre 1 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07 modifié, les commissions reçues et les coûts marginaux encourus lors de l'octroi d'un crédit sont étalés au prorata du capital restant dû.

L'octroi de *crédits à la consommation* est réalisé dans le cadre d'un process normé dont le score constitue la pierre angulaire. Les demandes de financement sont instruites via des outils d'acquisition qui collectent des données issues des bases internes et externes (Banque de France, base tiers, détection de fraude, gestion des refus récents...). Le dossier est soumis à un moteur de règles et de calcul de score. Les modèles de score font l'objet d'un monitoring trimestriel.

L'octroi de *crédits aux entreprises* repose sur des procédures qui varient suivant le montant du crédit consenti. L'acceptation de dossiers supérieurs à 150 K€ est réalisée par un chargé d'études, les dossiers de montants inférieurs sont acceptés à partir d'outils décisionnels experts et d'analyses de bilans par des spécialistes métier.

S'agissant des créances saines de crédits à la consommation, sans attendre qu'un risque de crédit avéré ait individuellement affecté une ou plusieurs créances ou engagements, et afin de fournir une meilleure information au regard de son activité, Franfinance comptabilise une provision pour risque de crédit sur les encours sains non dégradés, à hauteur des pertes de crédit que Franfinance s'attend à subir à l'horizon d'un an.

Les pertes de crédit à un an sont évaluées en prenant en considération les données historiques et la situation présente, ainsi que des scénarios macro-économiques. Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actualisée des pertes de crédit attendues en tenant compte de la probabilité de survenance d'un événement de défaut au cours de l'année qui suit et, le cas échéant, de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Par ailleurs, l'identification, au sein d'un portefeuille homogène de crédits à la consommation, d'une dégradation significative du risque de crédit, donne lieu à l'enregistrement d'une provision à hauteur des pertes de crédit que Franfinance s'attend à subir à maturité sur ces encours.

Les pertes de crédit à maturité sont évaluées en prenant en considération les données historiques, la situation présente ainsi que des prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture économique et des facteurs macro-économiques pertinents jusqu'à la maturité des instruments. Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actualisée des pertes de crédit attendues en tenant compte de la probabilité de survenance d'un événement de défaut sur la durée de vie des instruments financiers concernés et, le cas échéant, de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.
Les variations des provisions collectives pour risque de crédit ainsi calculées sont enregistrées en Coût du risque.

Modalités d'identification d'une dégradation significative du risque de crédit
Pour identifier les encours devant faire l'objet d'une provision collective pour risque de crédit, l'augmentation significative du risque de crédit est appréciée en tenant compte de toutes les informations historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, indicateurs de type « loan to value », scénarios de prévisions macro-économiques, etc...).

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit tient compte des critères suivants :
1er critère : l'existence d'une restructuration risque dans les 12 derniers mois ;
2e critère : l'évolution de la probabilité de défaut contrat par contrat entre la date d'octroi et la date de clôture ;
3e critère : l'existence d'impayés de plus de 30 jours.
La satisfaction d'un seul de ces critères suffit à provisionner un contrat sur une base collective.

Par application du Titre 2 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07 modifié, il est distingué dans l'annexe les créances saines et les créances douteuses :

- les encours douteux sont les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
 * lorsque la contrepartie a plus de 90 jours d'impayés matériels consécutifs ou lorsqu'elle est en période probatoire pendant 90 jours sans impayés
 * lorsqu'il existe une saisine de surendettement
 * lorsque le contrat est restructuré avec un impayé de +30 jours consécutifs durant sa période de surveillance ou en défaut au moment de la restructuration,
 * lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que l'on peut conclure à l'existence d'un risque avéré
 * lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie

- lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail et en crédit renouvelable, à la résiliation du contrat.

Chaque client possédant un dossier répondant aux critères de défaut Bâlois verra tous ses dossiers déclassés, en application du principe de la contagion, même si certains ne répondent pas encore aux critères de déclassement. La contagion externe est appliquée sur les encours de l'activité de *Financement aux entreprises*, pour les clients communs avec les entités du Groupe Société Générale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de dépréciation enregistrée en déduction de ces encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

En *crédit à la consommation*, les clients douteux et douteux compromis font l'objet d'une dépréciation par population homogène auxquelles sont appliqués des taux de dépréciation issus d'observations statistiques sur une longue période, pondérés en fonction des tendances récentes. Les montants d'encaissements prévisionnels sont actualisés sur la durée de recouvrement restant à courir au taux moyen initial de production des contrats. Les clients surendettés, dans leur ensemble, sont positionnés en clients douteux et ils font l'objet d'une dépréciation actualisée. Seuls les dossiers qui ne sont pas en contentieux ou surendettement peuvent, après régularisation de leurs impayés générant le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain. Ces derniers dossiers font aussi l'objet d'une actualisation des espérances de récupération.

Le Groupe est astreint aux directives données par l'European Banking Authority (EBA) en matière d'exposition non performante et de crédits restructurés dans le respect des obligations réglementaires et comptables IFRS, en particulier les déclinaisons de la réglementation européenne « Bâle III » ou CRD IV.

Sont dits restructurés les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiées contractuellement du fait de difficultés financières de l'emprunteur (que ces difficultés soient avérées ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) dans le but d'assurer la pérennité des paiements.

Le périmètre des crédits restructurés se décline en 3 populations :

- Les encours en défaut au moment de la restructuration : seront mis en période de forçage (période de probation) d'une durée minimale de 12 mois en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours en sain restructuré : A l'issue de la période de probation, une période de surveillance est appliquée durant 24 mois. Tout impayé supérieur à 30 jours entraîne un retour en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours sains au moment de la restructuration : seront mis en période de surveillance.

Les principes habituels du provisionnement s'appliquent aux crédits restructurés :

- Provisionnement spécifique tant que la contrepartie concernée est maintenue en défaut bâlois (restructuré avec contrepartie en défaut) ;
- Provision base portefeuille pour les contreparties inscrites en Noms sous Surveillance (ou watchlist) après leur retour en sain.

Les provisions « base portefeuille », contrairement aux provisions spécifiques, ne sont pas affectées à une contrepartie mais à un ensemble de contreparties qui ne sont pas en défaut.

Pour les dossiers réaménagés, la société comptabilise les loyers inégaux selon les dispositions de l'avis n°29 du CSOEC, conduisant à répartir de manière linéaire le produit des loyers sur la durée du contrat.
Les loyers restants dus sont donc étalés sur la durée restante du contrat à la mise en place du réaménagement.
Les dossiers concernés sont ceux pour lesquels le réaménagement a modifié le rythme d'amortissement financier du contrat, principalement les renégociations simples ou complètes, les changements de périodicité, de taux, de quantième.
Cette approche conduit à comptabiliser en produit à recevoir une partie des loyers futurs restants à facturer.

Les clients douteux et douteux compromis *entreprises* sont dépréciés individuellement si la créance est d'un montant supérieur à 15 K€ et dans le cas contraire statistiquement. Les récupérations prévisionnelles sont actualisées au taux moyen de rendement de l'encours des deux dernières années sur une période de recouvrement estimée. Les clients qui ne sont pas en procédures collectives ou qui n'ont pas fait l'objet d'une résiliation de leur contrat peuvent après régularisation de leurs impayés ayant généré le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain.

Conformément à l'article 2231-3 du chapitre 3 sur le traitement comptable du risque de crédit dans le règlement ANC n° 2014-07, la reprise de dépréciation liée au passage du temps est comptabilisée en coût net du risque. Les intérêts et indemnités légales calculés sur les impayés sont comptabilisés et dépréciés en totalité pour la partie non encaissée.

Les créances sont inscrites en pertes dès que leur caractère irrécouvrable est prononcé. Celui-ci peut être déclaré dès lors qu'il est devenu impossible d'instrumenter le débiteur. Dans tous les cas, ce constat est formalisé pour chaque créance.

E. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F. Frais de personnel

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle y intègre le montant de la participation des salariés et l'intéressement se rattachant à l'exercice.

Tout salarié (ainsi que le salarié qui a quitté l'entreprise mais qui bénéficie au titre de l'exercice concerné du droit à participation et intéressement) pourra, dans les quinze jours suivant la communication afférente, affecter tout ou partie de la part de participation et d'intéressement lui revenant au Plan d'Epargne Groupe. Le versement entraîne adhésion au règlement du plan concerné. Il est complété par un abondement de FRANFINANCE conformément au règlement du Plan d'Epargne Groupe. Les montants investis dans le plan sont bloqués pendant cinq ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, et sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite d'un montant égal à la moitié du plafond annuel de la sécurité sociale.

FRANFINANCE accorde également à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le régime de retraite national AGIRC-ARRCO à cotisations définies (dont le régime fonctionne par répartition) et des indemnités de fin de contrat de travail,
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les cotisations définies versées par FRANFINANCE au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux constituent des charges de l'exercice.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir les indemnités de fin de contrat de travail. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. FRANFINANCE applique la recommandation de l'ANC 2013-02 qui permet à une entreprise faisant partie d'un groupe établissant ses comptes consolidés en IFRS d'évaluer et de comptabiliser les avantages postérieurs à l'emploi de manière similaire à la norme IAS 19 Révisée. La recommandation ANC 2013-02 révisée offre la possibilité d'étaler l'engagement sur la période qui précède l'âge de départ en retraite, permettant d'atteindre le plafond, méthode que FRANFINANCE a décidé d'appliquer pour la première fois lors de l'exercice 2021.

Avantages à long terme

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions pour risques et charges* pour couvrir les médailles du travail, elle est évaluée avec la même méthode des unités de crédit projetées.

G. Conversion des opérations en devises

Les opérations au bilan et au hors bilan, libellées en devises, sont converties au cours de clôture communiqué par la Banque de France. Le compte de résultat est converti sur la base de la moyenne mensuelle des cours.

H. Impôt sur les sociétés

Franfinance fait partie d'une intégration fiscale dont la société mère est la Société Générale (art 223 A à U du CGI). La convention d'intégration fiscale retenue est la convention de neutralité. Cela signifie qu'en matière d'impôt sur les sociétés, ainsi que de contribution additionnelle et de contribution sociale sur les bénéfices, l'impôt est déterminé par Franfinance comme en l'absence d'intégration fiscale.
Les montants ainsi calculés, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, sont dus à la société mère.
La convention d'intégration fiscale retient la conception selon laquelle les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits, sont allouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires.

Franfinance est entrée le 01/01/95 dans le périmètre d'intégration fiscale de la Société Générale.
Le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté au titre dudit exercice.

Depuis l'exercice 2022, la loi portant modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés a porté le taux normal de l'IS à 25%, pour les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 10 M€.
Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 7,63 M€ et dont l'IS dépasse 763 K€ sont également redevables de la contribution sociale qui représente 3,3 % de l'IS dû.

I. Provisions pour risques

Par application du règlement ANC n° 2014-03, qui définit un passif, un passif éventuel et une provision, et qui prescrit leur comptabilisation, une provision est comptabilisée pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers,
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture

Les provisions liées aux engagements envers le personnel sont décrites au paragraphe : Frais de personnel.

J. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes de direction à raison de leurs fonctions s'élève à 962 K€.
Le montant des jetons de présence versés au titre de 2025 à un administrateur indépendant du conseil d'administration est de 5 K€. Aucune avance, ni crédit n'a été consenti aux membres des organes de direction et d'administration.

K. L'opération de titrisation FCT Red and Black Consumer Finance 2013

L'opération, lancée le 08 octobre 2013, puis renouvelée en septembre 2016, en octobre 2020 et enfin en octobre 2024, pour quatre années, consiste à céder des créances à un Fond Commun de Titrisation (FCT) spécifiquement créé à cet effet et émettant des titres de différentes natures :
- des parts dites « senior » pour un montant de 2.600 M€, disposant de meilleur rang d'allocation des disponibilités du FCT et notées AAA par au moins deux agences de notation. Elles sont souscrites par SGPM et paient un coupon à taux fixe de 1%,
- des parts dites « junior » pour une montant de 755 M€, souscrites par Franfinance,
- deux parts résiduelles pour un montant de 300 €, également souscrites par Franfinance, qui ont pour vocation d'attribuer au cédant la marge sur l'encours cédé.

Les fonds reçus consécutivement à la cession des créances au FCT sont replacés auprès de la Société Générale.
De ce fait, Franfinance conserve l'intégralité des refinancements mis en place avant la titrisation dans le cadre de l'adossement de la production.
La titrisation porte sur le portefeuille de crédits classiques Expresso dont les règles d'éligibilité doivent rendre possible l'opération à un maximum de créances tout en respectant les exigences réglementaires et la notation AAA de la tranche « senior ».
Le rechargement, mensuel le 20 de chaque mois, s'étale pendant 48 mois.
Il est prévu durant cette période un processus de rachat de contrats au FCT pour les créances ne respectant plus les critères d'éligibilité ou passant en défaut (i.e. passage au contentieux ou en saisine de surendettement).
L'opération de titrisation est qualifiée d'interne autoportée, car le groupe Société Générale détient tout le refinancement du véhicule de titrisation.

Le montant du portefeuille titrisé à la clôture 2025 est de 3.355 Md€.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

L'escalade récente du conflit au Moyen-Orient intervenue à compter du 28 février 2026 constitue un événement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes individuels. A date, aucun impact significatif pour la société Franfinance n'a été identifié, étant précisé que le niveau d'incertitude sur les conséquences directes et indirectes du conflit demeure élevé.

Note 1 - Créances sur les établissements de crédit

en milliers d'euros	2025	2024
Créances à vue	121 261	113 609
Créances à terme (1)	3 888 658	3 861 963
Créances rattachées	18 497	22 968
Total	**4 028 417**	**3 998 540**

(1) Prêts auprès de la SOCIETE GENERALE pour 3 888 658 K€ au 31/12/2025

Note 2 - Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2025			2024		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Autres concours à la clientèle :	6 287 066	331 448	5 955 619	6 518 935	362 114	6 156 821
Crédits de trésorerie	5 486 190		5 486 190	5 637 271		5 637 271
Crédits à l'équipement	100 543		100 543	109 860		109 860
Créances rattachées	26 460		26 460	25 070		25 070
Créances douteuses (1)	338 051	111 910	226 140	365 531	120 554	244 977
Créances douteuses compromises	335 823	219 537	116 286	381 203	241 560	139 643
Comptes ordinaires débiteurs	802	0	802	859	0	859
Comptes ordinaires débiteurs	802		802	859		859
Créances rattachées			0			0
Total	**6 287 868**	**331 448**	**5 956 421**	**6 519 794**	**362 114**	**6 157 680**

(1) Incluant les saisines de surendettement et les impayés depuis plus de 2 mois

Note 2 bis - Dépréciations des créances douteuses sur la clientèle

en milliers d'euros	2024	dotations	reprises	2025
Créances douteuses (1)	120 554	102 915	111 559	111 910
Créances douteuses compromises(2)	241 560	206 150	228 173	219 537
Total	**362 114**	**309 065**	**339 732**	**331 448**

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2025 s'élève à 132 675 K€ contre 84 992 K€ en 2024
(2) la dépréciation calculée sur base individuelle s'élève à 6 253 K€ au 31/12/2025 contre 3 345 K€ en 2024 et ne concerne que les crédits à l'équipement de l'activité entreprises.

Note 3 - Participations

en milliers d'euros	2025	2024
Etablissements de crédit (1)	0	0
Autres	7	7
Total Brut	7	7
Dépréciations	0	0
Total Net	**7**	**7**

Note 4 - Parts dans les entreprises liées

en milliers d'euros	2025	2024
Parts dans des sociétés financières (1)	5 518	24 016
Parts dans des sociétés commerciales	321 083	323 776
Total Brut	326 601	347 792
Dépréciations (2)	62 478	28 632
Total Net	**264 123**	**319 160**

(1) TUP de la société Disponis dans Franfinance en décembre 2025 pour 18.498 K€
(2) dont dépréciation sur titres CEGELEASE pour 60.166 K€ après dotation de 40.567 K€ e

Note 3 BIS - Obligations et autres titres à revenu fixe

en milliers d'euros	2025	2024
Parts Junior du FCT Red & Black Consumer Finance 2013	755 000	755 000
Créances rattachées	414	496
Total	**755 414**	**755 496**

Note 5 - Opérations de crédit-bail et de location assimilées

en milliers d'euros	Brut 31/12/2024	Acquisitions et autres	Cessions et autres variations	Brut 31/12/2025	Amortissements et Dépréciations	Valeur nette Comptable 31/12/2025
Crédit bail mobilier et LOA	921 115	286 357	494 841	712 632	452 218	260 413
Créances rattachées	7 137		2 897	4 240		4 240
Créances douteuses	29 300		1 311	27 989	12 884	15 105
Créances douteuses compromises	11 717	454		12 171	10 177	1 994
Total	**969 269**	**286 811**	**499 049**	**757 031**	**475 279**	**281 752**

Note 5 - Amortissements et dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location assimilées

en milliers d'euros	Amortissements et Dépréciations 31/12/2024	Dotations amortissements		Dotations aux dépréciations	Reprises Amortissements et dépréciations	Amortissements et Dépréciations 31/12/2025
		Linéaires	Dégressives			
Crédit bail mobilier et LOA	595 110		138 030		280 922	452 218
Dépréciation des immobilisations temporairement non louées						
Créances douteuses	11 489			12 884	11 489	12 884
Créances douteuses compromises (1)	9 733			10 177	9 733	10 177
Total (2)	**616 332**	**0**	**138 030**	**23 060**	**302 143**	**475 279**

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2025 s'élève à 6 253 K€ contre 3 903 K€ au 31/12/2024

Note 6 - Immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Brut 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Brut 31/12/2025	Amortissements	Valeur nette comptable 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	44 185	14 205	12 390	46 000	40 067	5 933
Immobilisations corporelles	24		24	0	0	0
Total	**44 209**	**14 205**	**12 414**	**46 000**	**40 067**	**5 933**

Note 6 bis - Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Amortissements 31/12/2024	Dotations	Reprises	Amortissements 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	37 721	2 346		40 067
Immobilisations corporelles	22		22	0
Total	**37 743**	**2 346**	**22**	**40 067**

Note 7 - Autres actifs

en milliers d'euros	2025	2024
Fournisseurs	20	70
Etat, impôts et taxes	168	1 983
Groupe et associés	8 923	11 308
Débiteurs divers (1)	24 995	24 512
Total	**34 106**	**37 873**

(1) dont 16.775 K€ de dépôt de garantie versé au FCT Red & Black Consumer Finance 2013

Note 8 - Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2025	2024
Produits à recevoir (1)	25 477	36 210
Charges constatées d'avance et divers	15 590	6 103
Total	**41 067**	**42 314**

(1) dont 22 713 K€ en 2025 contre 23 279 K€ en 2024 avec le tiers SOGECAP - Assurances Groupe

Note 9 - Dettes envers les établissements de crédit

en milliers d'euros	2025	2024
Dettes à vue	112 461	121 175
Dettes à terme (1)	9 864 091	10 129 528
Dettes rattachées	49 903	53 086
Total	**10 026 455**	**10 303 789**

(1) Emprunts auprès de la SOCIETE GENERALE pour 9 864 091 K€ au 31/12/2025

Note 10 - Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2025	2024
Autres dettes à vue	12 334	11 020
Autres dettes à terme	0	0
Dettes rattachées	0	0
Total	**12 334**	**11 020**

Note 11 - Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	2025	2024
Titres de marché interbancaire et titres de créances négociables	0	0
Dettes rattachées		
Total	**0**	**0**

Note 12 - Autres passifs

en milliers d'euros	2025	2024
Dettes Fournisseurs hors groupe	4 919	9 962
Fournisseurs, effets à payer	0	0
Etat, impôts et taxes	9 817	9 908
Organismes sociaux	2 566	2 521
Dépôts de garantie (1)	6	1 083
Assurances (2)	10 726	15 481
Groupe et associés	30 745	25 022
Créditeurs divers (3)	11 518	11 481
Personnel	5 676	5 234
Total	**75 973**	**80 692**

(1) dépôt de garantie CB

(2) dont en 2025, 10 073 K€ avec des tiers Groupe SG - Sogecap, Sogessur, Antarius

(3) dont en 2025, 6 850 K€ au titre des parts résiduelles du FCT Red&Black Consumer Finance 2013

Note 13 - Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2025	2024
Produits constatés d'avance	15 644	17 467
Charges à payer frais généraux	11 911	12 423
Provision pour congés payés	4 301	4 252
Provisions pour charge de personnel (1)	5 474	5 133
Provision pour participation et intéressement	3 000	2 603
Divers	5 296	8 421
Total	**45 626**	**50 297**

(1) dont 2.577 K€ de provisions rémunérations variables et 2.897 K€ pour le Compte Epargne Temps au 31

Note 14 - Provisions

en milliers d'euros	2024	Dotations	Reprises	2025
Provisions pour avantages sociaux (1)	6 895	419	576	6 738
Provisions sur encours sains	164 006	154 466	164 006	154 466
Autres provisions	9 423	8 662	8 981	9 103
Total	**180 323**	**163 547**	**173 563**	**170 307**

(1) Les provisions pour avantages sociaux intègrent :

- **une provision de 5 104 K€ au 31/12/2025 contre 5 176 K€ au 31/12/2024 pour couvrir les indemnités de fin de carrière.**
- **une provision de 1 633 K€ au 31/12/2025 contre 1 719 K€ au 31/12/2024 pour couvrir les médailles du travail.**

Les provisions ont été évaluées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées :

- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation retenu est de 3,38 % contre 3,18 % en 2024
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu sur la France est de 3,53 % contre 3,25 % en 2024

Note 15 - Les capitaux propres

en milliers d'euros	31/12/2024	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat (3)	Autres variations	31/12/2025
Capital (1)	202 912				202 912
Primes d'émission	758 064				758 064
Réserve légale (2)	4 532		4 746		9 278
Réserves réglementées	0				0
Réserves ordinaires	0				0
Subvention d'investissement	295			-76	218
Report à nouveau (2)	-16 367		16 613		246
Résultat (3)	94 914	65 826	-94 914		65 826
Total	**1 044 350**	**65 826**	**(73 555)**	**(76)**	**1 036 544**

(1) Le capital social de FRANFINANCE, composé de 12 681 999 actions de nominal 16 €, est détenu par :
* SG Financial Services Holding à hauteur 1 959 608 actions, soit 15,45%
* Société Générale à hauteur de 10 722 277 actions, soit 84,54%
* des actionnaires personnes physiques pour 114 actions

(2) Les variations de la réserve légale et du report à nouveau proviennent de l'affectation du résultat 2024

(3) L'AG du 26/05/2025 a décidé de distribuer un dividende de 5,80 € par action soit 73 556 K€.

Proposition d'affectation du résultat 2025

en milliers d'euros	31/12/2025	Proposition d'affectation du résultat 2025	Solde après affectation du résultat
Capital	202 912		202 912
Primes d'émission	758 064		758 064
Réserve légale (1)	9 278	3 291	12 569
Réserves ordinaires	0		0
Report à nouveau (1)	246	392	638
Résultat (2)	65 826	-65 826	0
Total	**1 036 326**	**-62 142**	**974 184**

(1)(2) La proposition d'affectation du résultat 2025 consiste en une distribution de dividende à hauteur de 4.90 € par action, après dotation à la réserve légale, soit 62 142 K€, ce qui portera le Report à nouveau à 638 K€.

Note 16 : Engagements donnés

Engagements donnés						
Catégories d'engagements (en KEUR)	Au profit de				Autres	Total 31/12/2025
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement						
Engagements en faveur de la clientèle :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0	1 761 164	1 761 164
- Engagements sur opérations de CB	0	0	0	0	5 071	5 071
Engagements de garantie						
En faveur d'établissements de crédit :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0		0
- Engagements sur opérations de CB (1)	0	0	0	0	113 947	113 947
Engagements sur titres :	0	0	0	0		0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 880 182**	**1 880 182**

(1) Engagements donnés en faveur de La Banque Postale Leasing & Factoring, dont 6 624 K€ d'engagements douteux

en milliers d'euros Durée restant à courir	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement	1 766 235			1 766 235
Engagements de garantie	39 983	71 933	2 031	113 947
Engagements sur titres				0
Total	**1 806 218**	**71 933**	**2 031**	**1 880 182**

Note 17 : Engagements reçus

Engagements reçus						
Catégories d'engagements (en KEUR)	Accordés par				Autres	Total 31/12/2025
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement (1)	0	0	0	381 063	0	381 063
Engagements de garantie : (2)						
- Garanties reçues sur les opérations de CB	0	0	0	7 244	0	7 244
- Garanties autres	0	0	0	39 540	148 192	187 732
Total	**0**	**0**	**0**	**427 847**	**148 192**	**576 039**

(1) dont Accord de refinancement de SOCIETE GENERALE pour 356 M€ pour couvrir le coefficient de liquidité ACPR

(2) dont : 7 244 K€ de garanties du Fonds d'Investissement Européen dans le cadre du projet COSME
et 148 192 K€ de garanties recues d'OSEO sur les encours de crédits étudiants

en milliers d'euros Durée restant à courir	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement	371 201	9 862		381 063
Engagements de garantie	44 072	127 487	23 417	194 976
Total	**415 273**	**137 349**	**23 417**	**576 039**

Note 18 - Produits et charges d'intérêts

en milliers d'euros

Etablissements de crédits	2025	2024
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit	68 386	86 786
Total des produits	**68 386**	**86 786**
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit (1) Titres et valeurs donnés en pension	(279 451)	(284 296)
Total des charges	**(279 451)**	**(284 296)**

(1) Dont intérêts courus à payer en 2025 : 49 903 K€

Opérations avec la clientèle	2025	2024
Concours à la clientèle (2)	357 683	335 323
Total des produits	**357 683**	**335 323**
Intérêts sur emprunts clientèle non financière	(221)	(58)
Total des charges	**(221)**	**(58)**

(2) Dont intérêts courus à recevoir en 2025 : 9 031 K€

Obligations et titres à revenu fixe	2025	2024
Parts junior	77 317	71 695
Total des Produits	**77 317**	**71 695**

Obligations et titres à revenu fixe	2025	2024
TCN émis	0	0
Total des charges	**0**	**0**

Total des produits	**503 386**	**493 804**
Total des charges	**(279 672)**	**(284 354)**
Produits nets d'intérêt	**223 714**	**209 449**

Note 19 - Produits et charges sur opérations de crédit-bail et de location simple

en milliers d'euros	2025	2024
Crédit-bail mobilier et assimilé	206 890	209 193
Location simple		
Total des produits	**206 890**	**209 193**

en milliers d'euros	2025	2024
Crédit-bail mobilier et assimilé	(148 469)	(177 894)
Location simple		
Total des charges	**(148 469)**	**(177 894)**

Produits nets sur opérations de crédit-bail et location simple	**58 421**	**31 299**

Note 19 bis - Commissions

en milliers d'euros	2025	2024
Produits	80 322	79 224
Charges (1)	(41 239)	(39 356)
Produits nets des commissions	**39 083**	**39 867**

(1) dont 1 754 K€ de commissions versées en 2025 à SG et SGEF dans le cadre de la convention Vendor Desk contre 2 5 en 2024.

Note 20 - Ventilation des revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	2025	2024
Revenus sur titres de participations et titres détenus à long terme :		
- dividendes reçus de FENWICK LEASE	13 260	7 310
- dividendes reçus de CONCILIAN	531	0
- dividendes reçus de la FRANFINANCE LA REUNION	552	644
- dividendes reçus de CFCS	701	545
- dividendes reçus de CEGELEASE	0	2 800
- dividendes reçus d'EUROFARMAT	0	70
Total	**15 044**	**11 369**

Note 21 - Autres produits et charges d'exploitation

en milliers d'euros	2025	2024
Refacturations à SGEF SA	658	1 136
Refacturations à STAR LEASE	2 202	2 572
Refacturations à SOGELEASE	5 719	4 967
Refacturations à FENWICK LEASE	1 475	1 688
Refacturations à SOCIETE GENERALE	5 067	4 502
Refacturations à FRANFINANCE LOCATION	21 615	18 593
Refacturations à LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	7 403	7 451
Boni de confusion SAGEMCOM LEASE	0	14 950
Autres produits	5 602	7 676
Sous-total Produits	**49 742**	**63 536**
Autres charges	**(682)**	**(594)**
Autres produits nets d'exploitation	**49 060**	**62 942**

Note 22 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

Frais de personnel	2025	2024
Rémunération du personnel	(45 709)	(46 100)
Charges sociales et fiscales (1)	(28 750)	(27 223)
Participation et Intéressement	(1 987)	(2 611)
Total	**(76 446)**	**(75 935)**

(1) le montant des cotisations définies versées au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux **s'élève à 8 364 K€ en 2025 contre 8 137 K€ en 2024.**

Le montant de la reprise de provision pour indemnité de retraite est de 342 K€ en 2025 contre 135 K€ en 2024.

Autres frais administratifs	2025	2024
Impôts et taxes	(6 477)	(2 381)
Locations et charges locatives	(618)	(535)
Honoraires	(9 197)	(11 821)
Affranchissement, téléphone	(3 472)	(5 365)
Taxe sur le chiffre d'affaires non récupérable	(11 869)	(10 476)
Refacturation groupe (2)	(51 734)	(61 476)
Frais de publicités, missions et réceptions	(1 876)	(1 925)
Frais de gestion bases de données risque et recouvrement	(3 720)	(3 367)
Autres frais administratifs	(1 576)	(1 601)
Charges d'exploitation refacturées	10 155	13 264
Total	**(80 383)**	**(85 684)**

(2) dont 42,1 M€ refacturés par FRANFINANCE LOCATION en 2025 contre 50,1 M€ en 2024.

Note 23 - Coût du risque

en milliers d'euros	2025		2024	
	sur créances	s/ opérations Hors Bilan	sur créances	s/ opérations Hors Bilan
Pertes sur créances clientèle	(138 928)		(88 895)	
Dotations aux dépréciations sur clients				
- sur créances compromises clientèle	(206 121)		(224 424)	
- sur créances non compromises clientèle	(135 357)	(2 575)	(134 135)	(2 005)
Reprises de dépréciations				
- sur créances compromises clientèle (1)	166 868		219 656	
- sur créances non compromises clientèle (1)	112 875	2 005	123 582	1 186
Dotations sur encours sains (B1/B2)	(140 451)	(14 015)	(149 367)	(14 638)
Reprises encours sains (B1/B2)	149 367	14 638	159 734	14 748
Récupérations sur créances amorties	94 896		37 479	
Total Coût du Risque	**(96 851)**	**53**	**(56 370)**	**(708)**

(1) Conformément au livret II - Titre 2 - art 2231-3 du règlement 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, la reprise de dépréciation liée au passage **du temps a été comptabilisée en coût du risque pour 5,7 M€ en 2025 contre 5,8 M€ en 2024.**

Note 24 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	2025	2024
Dépréciations sur immobilisations financières :	(40 080)	(16 363)
- Dotations aux dépréciations (1)	(41 379)	(16 672)
- Reprises de dépréciations (2)	1 299	309
Plus et moins-values de cessions :	(737)	0
- Moins-values sur immobilisations financières (2)	(1 299)	0
- Plus-values sur immobilisations corporelles	564	
- Moins-values sur immobilisations incorporelles	(2)	
Total	**(40 817)**	**(16 363)**

(1) Dotation aux dépréciations des titres CEGELEASE pour 40.567 K€ et CFCS pour 812 K€ en 2025. En 2024, dotation aux dépréciations des titres CEGELEASE pour 16 017 K€ et Disponis pour 655 K€.
(2) Liquidation de la société KHADAMET en 2025, titres antérieurement dépréciés à 100%.

Note 25 - Produits et charges exceptionnels

en milliers d'euros	2025	2024
NEANT		
Total produits	-	-
NEANT		
Total charges	-	-

Note 26 - Impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros	2025	2024
Charge fiscale courante	22 708	22 443
Prov risques & charges contrôle fiscal		
Charge d'impôt différée		
Total	**22 708**	**22 443**

La société est intégrée fiscalement dans le groupe Société Générale. Son résultat après IS est de 65.826 K€.
Du fait de l'intégration fiscale et d'une régularisation d'IS de 1 010 K€ au titre de 2023, une créance d'impôt de 22 708 K€ envers la société a été comptabilisée au bilan par contrepartie du résultat.

Répartition (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	88 534	22 708	65 826
Résultat exceptionnel		0	0
Total	**88 534**	**22 708**	**65 826**

Le taux normal d'IS en 2025 est de 25,0 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3%
Le taux théorique d'impôt sur l'activité en France ressort à 25,83 % en 2025

Note 27 - Emplois ventilés selon la durée restant à courir

en milliers d'euros Emplois	De 0 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	durée indéterminée	Total
Créances sur les établissements de crédit :	743 452	51 035	2 283 102	950 828	0	4 028 417
- A vue	118 128					118 128
- A terme	0					0
- Créances rattachées	625 323	51 035	2 283 102	950 828		3 910 288
Créances sur la clientèle :	632 965	1 586 828	3 329 424	407 204	0	5 956 421
Créances commerciales						
- Autres concours à la clientèle	632 439	1 586 828	3 329 424	407 204		5 955 894
- Comptes ordinaires débiteurs	526					526
Total	**1 376 417**	**1 637 863**	**5 612 526**	**1 358 032**	**0**	**9 984 837**

Note 28 - Ressources ventilées selon la durée restant à courir

en milliers d'euros Ressources	De 0 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	durée indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit :	1 165 982	2 530 749	5 627 630	702 094	0	10 026 455
- A vue	112 354	107	0	0	0	112 461
- A terme	1 018 210	2 516 157	5 627 630	702 094	0	9 864 091
- Dettes rattachées	35 418	14 484	0	0	0	49 903
Comptes créditeurs de la clientèle :	4 578	1 367	6 389	0	0	12 334
- A vue	4 127	18	96	0	0	4 240
- A terme	0	0	0	0	0	0
- Dettes rattachées	452	1 349	6 294			8 094
Dettes représentées par un titre :						0
Total	**1 170 560**	**2 532 115**	**5 634 020**	**702 094**	**0**	**10 038 789**

Opérations se rapportant à des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

en milliers d'euros Emplois	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Créances sur les sociétés financières		
Créances sur la clientèle		
Total	**0**	**0**

en milliers d'euros Ressources	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Dettes envers les sociétés commerciales		
Dettes envers les sociétés financières		
Comptes créditeurs de la clientèle		
Total	**0**	**0**

en milliers d'euros Hors Bilan	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Engagements reçus		
Engagements donnés		
Total	**0**	**0**

Les transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché et ne sont donc pas reprises dans cette note.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Informations financières / Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital et avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	PNB ou Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de FRANFINANCE SA											
1. Filiales (détenues à plus de 50 %)											
FRANFINANCE LA REUNION 1, avenue du 14 juillet 1789 CS 51032 - 97829 Le Port	3 450	1 865	100,00%	5 518	5 518	0	0	2 626	916	552	
FRANFINANCE LOCATION SASU 17 Cours Valmy CS 50318 - 92800 PUTEAUX	23 088	255 922	100,00%	224 357	224 357	0	0	868 452	(9 275)	0	
FENWICK LEASE SAS 17 Cours Valmy CS 50318 - 92800 PUTEAUX	5 100	82 844	100,00%	10 311	10 311	0	0	110 522	13 788	13 260	
CFC SERVICES SASU 17 Cours Valmy CS 50318 - 92800 PUTEAUX	1 780	199	100,00%	3 636	1 693	0	0	2 842	(240)	701	
CEGELEASE 1 allée du progrès - AREAS - 59320 ENGLOS	10 000	15 533	100,00%	82 199	25 533	38 315	0	343 679	(4)	0	
EUROFARMAT 1 allée du progrès - AREAS - 59320 ENGLOS	37	188	100,00%	211	211	0	0	1 569	246	0	
A. TOTAL DES FILIALES				**326 232**	**267 623**	**38 315**	**0**			**14 513**	
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
CONCILIAN SAS 69 Avenue de Flandre - 59700 MARCQ EN BAROEUL	15	2	49,00%	7	7	0	0	31 181	1 513	531	
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS				**7**	**7**	**0**	**0**			**531**	
A+B. TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS				**326 239**	**267 630**	**38 315**	**0**			**15 044**	
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de FRANFINANCE SA											
1. Participations non reprises au §B **a. Filiales étrangères**											
TASSHIL S.A. 68, Avenue Farhat Hached - 1001 TUNIS	81		34,98%	369	0	0	0	0	0	0	Les montants présentés sont ceux au 31/12/2018

EFFECTIF MOYEN AU 31/12/25

Catégories de salariés	2024		2025	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	519	63	542	49
Agents de maîtrise	271	6	268	
Techniciens	45		28	7
Total	**835**	**69**	**838**	**56**